

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 29 janvier 2025

DEL_20250129_10

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

21

26

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf janvier,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET - Gilles BRIAND - Emilie CORDIER - Hervé MORICE
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND
Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT - Magali MACE
Cécile OLIVIER - Marjorie GARCIA - Jessica NICOLAS - Brieg PICAULT
Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU - Aurélie LE GUNEHEC

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Benoît PICHARD donne son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Stéphanie BURNEL donne son pouvoir à Laurence DUPONT
- Yannick BEAUVAIS donne son pouvoir à Laurence FREMINET
- Thierno DIALLO donne son pouvoir à Claude AUFORT
- David PELON donne son pouvoir à Didier NOUZILLEAU

Absents : Cécile NICOLAS - Michel CONANEC - Alain DESMARS

M. Jean Pierre LE CROM a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet :

Urbanisme : Mise en place d'un périmètre de considération Route de Penhoët

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

30 janvier 2025

Et que la convocation avait été faite le

22 janvier 2025

Monsieur BRIAND Gilles, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, rappelle qu'afin de répondre aux objectifs du PDU et du PLH ainsi qu'à la ZAC Océane Acacias et le développement notamment à venir des Hameaux a été projeté la création d'un quartier complémentaire, sur le secteur de Certé.

A cette fin, la ZAC Océane Acacias a été créée et confiée à LAD SELA par délibération du 26 février 2010.

Les objectifs de ce projet global au cœur du quartier et de requalification d'espaces publics nécessite la création d'un périmètre de considération justifié par :

- Un site circonscrit par des axes en voie d'être requalifiés pour permettre le développement d'une nouvelle offre de logement ainsi qu'Hélyce + ⇨ Route de Penhoët et rue Jean-Marie Perret,
- Qu'en lien la Mairie souhaite développer des liaisons piétonnes et cycles pour faciliter les accès au transport en commun et aux pôles d'emplois, notamment par la passerelle actuelle passant au-dessus de la voie ferrée,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : De prendre en considération ce projet et de créer un périmètre de considération.

Article 2 : Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

| | |
|-------------|----|
| Voix pour | 26 |
| Voix contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT